Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_05-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° C25_09_2025_05 - Actualisation de la révision de l'intérêt communautaire de certaines compétences à compter du 1er janvier 2026

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	61	10	71	19

Pour : 71	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à PICHON Gilles), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BARRE Daniel, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_05-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Actualisation de la révision de l'intérêt communautaire de certaines compétences à compter du 1er janvier 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16,

Vu les délibérations portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale N°2252/2017 du 9 octobre 2017 et du 22 octobre 2018,

Vu la délibération portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie N°276B/2017 du 13 novembre 2017,

Vu les délibérations portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement et du cadre de vie du N°278B/2017 du 13 novembre 2017 et du 15 décembre 2022,

Vu la délibération portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique locale du commerce N°71B-2018 du 9 avril 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2023 portant modification statutaire de Mellois en Poitou,

Mellois en Poitou est investie des compétences Action sociale, Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, Politique du logement et du cadre de vie, Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales et Équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélementaire et élémentaire.

Ces compétences sont soumises à définition d'un intérêt communautaire permettant de définir la ligne de partage entre l'exercice communal et communautaire.

A cet effet, par délibérations adoptées entre 2017 et 2018, un intérêt communautaire applicable à ces compétences a été défini.

Dans la continuité de la régularisation des statuts proposée par délibération du conseil du 25 septembre 2025, il convient aujourd'hui d'actualiser le périmètre de l'intérêt communautaire de certaines compétences afin de le mettre en cohérence avec la réalité des actions portées par Mellois en Poitou dans ce domaine.

Il est ainsi proposé de faire évoluer les contours de l'intérêt communautaire des compétences :

- Action sociale
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- Équipements culturels et Équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Les autres compétences restant soumises aux définitions antérieurement retenues et toujours en vigueur.

1 - Compétence obligatoires

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_05-DE

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Le portage immobilier des commerces de centre bourg relève de la compétence communale, à l'exception des locaux communautaires à vocation économique suivants : Couture, Melleran, Loubillé, Sauzé-Entre-Bois,

- La compétence commerce de centre bourg est prioritairement communale sous réserve de la mise en place de dispositifs d'aides spécifiques à l'échelle communautaire, en faveur des entreprises et porteurs projets économiques conformément au schéma régional de développement économique en vigueur.

- Le conseil et accompagnement technique auprès des entreprises et des porteurs de projets économiques, au regard de la stratégie d'attractivité économique et touristique de l'EPCI,

- L'aide à l'immobilier d'entreprise conformément à l'article L 1511-3 du CGCT.

2 – Compétences supplémentaires soumises à intérêt communautaire

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Actions en faveur de la mise ne valeur du cadre de vie et de la transition environnementale :

  - Suivi du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer, ainsi que la mise en œuvre d'actions en découlant
  - Élaboration d'un Plan paysage pour le territoire

- Actions en faveur de la transition énergétique :

  - Études et actions en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables dont :

    Création, gestion, entretien, maintenance du réseau de chaleur de Lezay (Temple, Centre, Pont de l'arceau, Moulin du marais)

    Création, gestion, entretien d'équipements de production photovoltaïque desservant des bâtiments publics et privés y compris la vente d'énergie (Bâtiment administratif Animation du territoire à Celles sur Belle – École maternelle à La Mothe Saint Héray – Atelier relai à Melleran et Centre Jean Rivierre à Prailles La Couarde)

2 - Politique du logement et du cadre de vie

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_05-DE

- Élaboration, mise en œuvre, suivi, et évaluation du programme local de l'Habitat (PLH), intégré dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH (PLUI-H) ;

- Information-conseils-orientations de tout public pour les questions liées à l'habitat ;

- Actions visant à l'amélioration du parc privé dans le cadre d'opérations programmées et à la lutte contre la vacance à travers le Pacte Territorial Volet 3 ou tout autre dispositif s'y substituant ;

- Construction, réhabilitation et aménagement des Résidences Habitat Jeunes de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-entre-Bois ;

- Observatoire de l'habitat et du foncier.

3 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Équipements culturels

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- Ludothèque de Celles sur Belle
- Musée de Rauranum situé sur la commune de Rom
- Centre de documentation Jean Rivierre situé à Prailles la Couarde
- Moulin du Marais à Lezay

Équipements préélémentaires et élémentaires

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire :

- Les équipements préélémentaires et élémentaires suivants :

- École élémentaire d'Alloinay
- École élémentaire de Brioux-sur-Boutonne
- École maternelle de Brioux-sur-Boutonne
- École primaire de Montigné (Celles-sur-Belle)
- École élémentaire - Verrines (Celles-sur-Belle)
- École élémentaire JM Parsonneau de Celles-sur-Belle
- École maternelle de Celles-sur-Belle
- École primaire de Chef-Boutonne
- École primaire de Chenay
- École élémentaire de Clussais-la-Pommeraie
- École primaire de Couture d'Argenson
- École maternelle de Fontivillié
- École élémentaire de La-Mothe-Saint-Héray
- École maternelle de La Mothe-Saint-Héray
- École maternelle de Lezay
- École élémentaire de Lezay

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_05-DE

- École primaire de Limalonges
- École primaire de Mairé-L'Evescault
- École primaire de Maisonnay
- École élémentaire de Pouffonds (Marcillé)
- École maternelle de Paizay-le-tort (Melle)
- École élémentaire de Mazières-sur-Beronne (Melle)
- École maternelle Jacques Prévert (Melle)
- École élémentaire Yvonne Mention Verdier (Melle)
- École maternelle St-Martin-lès-Melle (Melle)
- École primaire St-Léger-de-la-Martinière (Melle)
- École primaire de Melleran
- École primaire de Paizay-le-Chapt
- École primaire de Rom
- École primaire de Saint-Romans-lès-Melle
- École élémentaire de Saint-Vincent-la-Châtre
- École primaire la Charmille de Sauzé-Vaussais
- École primaire de Sepvret
- École primaire de Pioussay (Valdelaume)

- Le service aux écoles dans les établissements élémentaires et préélémentaires d'intérêt communautaire listés ci dessus.

4 - Action sociale d'intérêt communautaire

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie au fil de leur parcours résidentiel et construction, entretien et gestion des établissements et services sociaux et médicaux sociaux suivants :
  - EHPAD Fondation Dussouil à Lezay
  - EHPAD La Rosée d'Antan à Chef-Boutonne
  - Résidence Autonomie La Garenne à Melle
- Actions de prévention santé, d'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées et la sécurisation des parcours et notamment
  - Service Autonomie à domicile
  - Centre de ressources territorial
  - Village retraite de Lezay (Construction Entretien et gestion)

Ces deux premières actions étant confiées au Centre Intercommunal d'actions sociales de Mellois en Poitou.

- Soutien aux actions d'intérêt communautaire de solidarités portées par les associations sur le territoire (Insertion socio professionnelle des jeunes et des adultes et

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_05-DE

accompagnement des personnes en difficulté et prévention de la perte d'autonomie)

- Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de santé

L'intérêt communautaire est déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

La présente définition de l'intérêt communautaire ne prendra effet, sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification statutaire, qu'à compter de la date d'effet du prochain arrêté préfectoral portant modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- SE PRONONCER, dans les conditions de majorité qualifiée, sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences concernées selon la définition ci-dessus ;
- AUTORISER le Président à accomplir tout acte et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
2 oct. 2025

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
1 oct. 2025